

ROCHES

BIODIVERSITÉ
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics / Surfaces perméables**

Quelques actions pourraient être entreprises par la Commune pour favoriser davantage la biodiversité avec essentiellement :



- une réduction substantielle des surfaces imperméabilisées au droit du terrain de sport ;
- une fauche tardive des bords de routes.

B1

B2

Haies, vergers et arbres en zone bâtie

En termes d'arborisation, ci-dessous quelques suggestions pour contribuer à embellir mais avant tout ombrager par de grands arbres :



- les alentours de l'Administration communale et de l'abri PC ;
- la place de sport et l'espace détente attenant ;
- la 'boucle viaire depuis le passage sur-voie La Nan - Champs Lajoux - Haut du Village - Milieu du Village.

B3

Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région. De par sa faible altitude, la commune est potentiellement exposée à de nombreuses néophytes envahissantes.



B9

ÉNERGIE
FICHE**Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Roches, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 80% ont été construits avant 1980 et accaparent 90% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1

E2

Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Roches pourrait produire 2.1 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 528 ménages. 17 % de ce potentiel pourrait être produit par les 3 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 2 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 13 % de ce potentiel, soit la consommation de 71 ménages. En 2019, Roches comptait 97 ménages.



E3

E5

Chauffages à distance



La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400 à 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité, mais la Commune de Roches est relativement peu concernée par cette thématique

E4